



PROPOSITION DE LOI PORTANT PROTECTION ET RESPONSABILITE DU DEFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), sa Coalition-pays-RCA, le Groupe de travail de la loi composé de African Defenders et Protection International encouragent vivement la Commission paritaire mixte à faire diligence dans l'harmonisation du texte afin que la proposition de loi soit adoptée par le parlement et promulguée par le Président de la République.

DECLARATION DU REDHAC No 0020/13/06/2024

République Centrafricaine- Bangui, Douala le 13 juin 2024: Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), sa Coalition-pays- RCA, le groupe de travail en RCA pour la proposition de la loi portant « *Protection et Responsabilité des Défenseur(e)s des Droits Humains en RCA* » composé du REDHAC, AfricanDefenders et Protection International se félicitent du dépôt de la proposition de loi par le Président de l'Assemblée Nationale de la RCA à Bangui auprès du gouvernement tel qu'il resort de la note n° 230/MSCC/DIR.CAB du 09 avril 2024.

Rappel des faits:

Après l'élaboration de la loi type portant ‘ ‘*Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains*’ ’ par le Service International et les Réseaux sous régionaux en Afrique ayant pour mandat la promotion et la protection des Défenseurs des Droits Humains, il s'est agi de la contextualisation par pays de cette loi type à travers des plaidoyers auprès des États signataires de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et des membres des Nations Unies qui ont adopté en décembre 1998 la Déclaration appelée « *Déclaration des Défenseurs des Droits Humains* » pour adoption par les différents pays.

Le REDHAC pour sa part a pris la mesure de la chose et s'est assigné cette lourde tâche à l'effet de garantir aux Défenseur(e)s des Droits Humains qui exercent en RCA un environnement sain et propice à la promotion et à la protection des droits humains. C'est ainsi que cette loi type sera tour à tour contextualisée dans 7 des 8 pays que couvre le REDHAC à savoir: République Démocratique du Congo qui l'a adopté le 14 juin 2024 et promulgué le 30 octobre 2024, la République Centrafricaine où les pourparlers sont avancés et avec pour preuve le dépôt de la proposition de loi à l'Assemblée Nationale. Les plaidoyers se sont poursuivis également en: République du Gabon, République du Cameroun, République de la Guinée Équatoriale, République du Congo et République du Tchad.

En Janvier 2024, lors du passage de certains pays de l'Afrique centrale parmi lesquels la RCA à l'Examen Périodique Universelle (EPU), les engagements issus des recommandations ont été



pris par ces pays devant les organes des Nations Unies de mise en oeuvre des Droits de l'Homme, en l'occurrence sur la question de Protection des Défenseurs des Droits Humains.

La République Centrafricaine: a lors de la mise en place de la Coalition-pays RCA REDHAC (du 27 au 30 décembre 2020) intensifié le plaidoyer auprès du Ministère de la justice, de la Délégation de l'Union Européenne à Bangui, de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, de certains parlementaires et sénateurs et des partenaires au développement pour l'adoption de cette loi.

Ainsi donc:

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC), la Coalition-pays REDHAC-RCA et les membres du groupe de travail AfricanDefenders et Protection International:

- Se félicitent du dépôt de la proposition de loi portant « *Protection et responsabilité des Défenseurs des Droits Humains* » en République Centrafricaine par l'Assemblée Nationale. Ceci est sans doute un résultat positif pour la protection des Défenseur(e)s des droits humains en RCA d'une part; et un exemple à suivre pour les autres pays de l'Afrique Centrale que couvre le REDHAC.
- Encouragent toutes les parties prenantes à continuer sans relâche le plaidoyer auprès de la Commission Paritaire mixte pour l'adoption de ladite loi et son adoption par le Président de la République.

Me Alice Nkom,
Co-PCA
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,
Vice-Président
RCA

Rostin Manketa
2^e Vice-Président
RDC

Marc Ona Osangui
3^e Vice-Président
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,
Conseiller
Congo Brazzaville

Pyrhus. Boguel
Conseiller
Tchad

Philippe Nanga
Conseiller
Cameroun

Lucie Boalo, Okenve
Secrétaire/Rapporteur
RCA

Annie Bambe
Communicatrice
RDC

Alfredo Okenve
2^e secrétaire/Rapporteur
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe
Directrice Exécutive
Cameroun

We Defend